

Solidaires



Branche INRA

Au Comité Technique INRA de septembre : le poids des lobbys face aux urgences environnementales !

Extrait de l'intervention SUD, en Comité Technique le 25 septembre

La démission de Nicolas Hulot, ministre de l'environnement et de la transition écologique : son constat de la faiblesse de la politique gouvernementale devant les défis posés par l'urgence environnementale planétaire converge avec les alertes que nous formulons depuis notre arrivée dans cette instance, il y a 10 ans... face parfois l'indifférence voire au mépris de la part des Directions générales successives de l'INRA. Le poids des lobbys, illustré par le recul du parlement dans la loi Alimentation (EgaLim), a été au centre des critiques de N. Hulot.

Sur la réalité de l'influence des lobbys, [nous avons dénoncé, en juin, la communication de l'INRA sur le dossier glyphosate](#), celle-ci prenant appui sur un retraité de l'INRA ayant partie liée avec le lobby de l'industrie agrochimique pour informer le grand public sur glyphosate et santé.



Nous ne pouvons nous satisfaire d'avoir obtenu sa rétrogradation *a posteriori* du titre de Directeur de Recherches INRA à celui d'ex-Directeur dans ledit article. L'argumentation qui minimise la dangerosité de ce pesticide est toujours à [la une de ce dossier](#), sans confrontation contradictoire, et sans information sur l'engagement de son rédacteur.

Et cette semaine, [le projet de loi PACTE, en débat au parlement, amplifierait encore les situations de conflit d'intérêt et de lobbying](#). Dans son article 41, tout chercheur du public pourrait travailler « à son compte ou pour une entreprise » 50 % de son temps, en continuant à travailler au sein de son laboratoire public, ceci sans avis obligatoire de la commission de déontologie.

Nous demandons une meilleure prévention des conflits d'intérêt à l'INRA, en premier lieu dans la communication institutionnelle.

Nous continuerons pour notre part à utiliser notre droit d'alerte sur cette question en considérant qu'il s'agit d'un devoir citoyen en défense de la recherche publique.

[Les notes de la délégation SUD à ce Comité Technique](#), sont disponibles, comme après chaque réunion, sur notre site.

